

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 décembre 2014, s'est réuni le 22 décembre 2014 à 19 h 30 à la Mairie de Puisseguin, en séance ordinaire, sous la présidence de M. SUBLETT Xavier, Maire.

Etaient présents : MM SUBLETT Xavier, GALINEAU Pascal, Mmes PRIVAT Maryline, CHABOT Annie, GUILLOT Frédérique et Mme OPERIE-POITOU Nathalie, MM COLIN Christophe et LETOS Jean-Hugues.

Etaient absents excusés : MM DUPUY Gérard, MAISON Benjamin, Mme ROUZAUD DE MONTFORT Marie-Thérèse (pouvoir à Mme CHABOT Annie), M. LE MENN Yannick, Mme GAUTRAIS Nathalie (pouvoir à Mme GUILLOT Frédérique), M. LAMY Jean Louis et Mme BRANGER Arabelle (pouvoir à Mme PRIVAT Maryline).

La séance est ouverte à l'issue de l'exposé présenté par Mme LACHAUME concernant le projet « compteur communicant gaz ».

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme GUILLOT Frédérique est nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES : CHOIX DES ENTREPRISES

La question est retirée de l'ordre du jour. Des négociations étant en cours avec certaines entreprises il n'est pas possible de retenir les entreprises. Une réunion sera organisée début janvier pour traiter ce sujet.

REGIE UNIVERSELLE : FIXATION DES TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2015

CANTINE SCOLAIRE :

Les tarifs actuellement en vigueur sont de 2 € 20 pour un repas enfant et 4 € 00 pour un repas adulte (personnel communal ou enseignant).

Monsieur le Maire indique que le prix de revient d'un repas à la cantine est actuellement de plus de 5 €. Le prix du repas à l'école privée est de plus du double avec une qualité moindre.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition faite par M. le Maire de fixer à compter du 1^{er} janvier 2015 le prix du repas enfant à 2 € 30 (+ 4.55 %) et le prix du repas adulte à 4 € 10 (+ 2.50 %).

GARDERIE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que le prix journalier de la garderie fixé à 1 € 80 n'a pas subi d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2012.

En 2014 les recettes enregistrées à la garderie sont d'environ 5 000 €. On constate que la fréquentation des enfants depuis la rentrée de septembre a baissé par rapport au début d'année (15 enfants en moyenne au lieu de 20). Depuis le 1^{er} septembre Mme RAGON en charge de la garderie n'est plus sur un contrat aidé et la commune supporte 100 % de son salaire. Le coût du service garderie s'élèverait pour l'année à 7 000 €, fourniture du goûter compris. La recette attendue avec un tarif inchangé serait de 4 860 €. Il est noté que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires la garderie scolaire est assurée le mercredi matin.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif journalier de 11 % et fixe le prix à 2 € 00.

PHOTOCOPIES/FAX/MATRICE CADASTRALE

Les tarifs restent inchangés soient :

- 0 € 15 pour une photocopie,
- 0 € 40 pour un fax,
- 1 € pour la matrice cadastrale.

LOCATION FOYER RURAL

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs de location du Foyer Rural.

Associations communales : 15 € la journée

Personnes de la commune : 200 €

Personnes hors commune : 500 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS ET DE BUVETTE POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des repas et fixe les nouveaux tarifs de la manière suivante :

- 15 €00 pour un repas adulte dans le cadre des manifestations organisées par la commune (+ 20 %)
- 7 € 00 pour un repas enfant dans le cadre des manifestations organisées par la commune (+ 17 %)
- 2 € 00 pour une boisson dans le cadre des manifestations organisées par la commune.

Délibération n° 2014/93.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU CROS (allée menant au Centre de Loisirs).

M. le Maire indique que la commune a financé les travaux d'éclairage de l'allée menant du parking du Cros au Centre de Loisirs. Considérant la prise en charge à hauteur de 40 % de ces travaux par le Syndicat d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe la commune a payé la somme de 5 374 € 91 pour cette installation.

La Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais a remboursé la commune en totalité de cette charge. Ce remboursement est assimilé à une subvention d'équipement et doit être amorti au même titre que la dépense. Les crédits sont ouverts au budget mais la durée d'amortissement n'a pas été fixée, il convient donc que le Conseil délibère sur ce point.

Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par M. le Maire de fixer la durée d'amortissement de cette subvention à une année (délibération n° 2014/94).

ACHAT MATERIEL POUR COMMERCES : MODIFICATION IMPUTATION COMPTABLE

M. le Maire signale que lors de la réunion du 29 septembre 2014, le Conseil Municipal a ouvert des crédits pour 60 000 € au compte 2184 pour l'acquisition du matériel pour les commerces devant être aménagés dans l'immeuble « Gineste ». Or les dépenses relatives aux commerces sont à rattacher à l'opération 013 : travaux d'aménagement des commerces. Le Conseil Municipal accepte le transfert de crédit de 60 000 € du compte 2184 au compte 2184 opération 013 commerce multi-services (délibération n° 2014/95).

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : TRAVAUX AVENUE BEAUSEJOUR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, les travaux d'aménagement de l'Avenue Beauséjour peuvent bénéficier d'une subvention dans la limite de 10 % du montant total de la dépense.

Le montant des travaux de l'avenue est estimé à 189 020 € HT qui se décompose de la façon suivante :

- Installation de chantier et divers : 11 400 €

- Trottoirs : 117 815 €
- Assainissement : 11 855 € 00
- Chaussée RD : 47 950 € 00.

Cette dernière ligne de travaux étant remboursée par le Conseil Général à qui incombe cette dépense, la base de calcul pour la subvention portera sur la somme de 141 070 € 0.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture le calcul présenté pour obtenir la subvention lors de la présente réunion est modifié. La subvention initialement attendue de 4 522 € 53 passe à 9 259 € 25 (délibérations n° 2014/96 et 2014/100). Ce dossier sera présenté avec l'ordre de priorité 1.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE PUBLIQUE

Au cours de la réunion du 28 Août 2014, la question du renouvellement de 14 ordinateurs à l'école publique avait été abordée. Il avait été décidé de reporter cette dépense sur 2015.

Dans le cadre de la DETR le matériel informatique peut être subventionné à 35 %.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de 14 ordinateurs portables compris licences et mise en place. Le taux de la subvention retenue est de 35 %. Considérant que la dépense est estimée à 8 868 € HT le montant de la DETR serait de 3 103 € 80.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat pour l'octroi de la DETR (délibération n° 2014/97). L'ordre de priorité 2.

Le Conseil Général pourra également subventionner cette opération à hauteur de 45 % du montant HT.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE BEAUSEJOUR

M. le Maire indique que dans le cadre de travaux d'aménagement de l'Avenue Beuséjour, le Conseil Général doit valider le projet technique conçu par le maître d'œuvre.

Cet accord donnera lieu à la rédaction d'une convention établie entre le Conseil Général et la commune.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention que le Conseil Général établira dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Beauséjour (délibération n° 2014/98).

M. GALINEAU indique qu'il est aussi prévu la mise en place d'un rond-point matérialisé par la peinture au niveau de la Place de l'Eglise. Un rendez-vous est fixé en début d'année avec le responsable du Centre Routier et M. DUHARD de la société AZIMUT pour affiner ce projet qui pourrait être intégré aux travaux de l'Avenue Beauséjour et donc à la convention à signer avec le Conseil Général.

CANDIDATURE AU MARCHE PROPOSE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergies, la commune a adhéré au Groupement de commande des Syndicats d'Energie Aquitains.

Comme le gaz naturel, l'électricité est concernée par la disparition des tarifs réglementés au 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA.

Le SDEEG a adressé un courrier aux communes afin de les alerter de cette situation et propose de lancer un marché électricité avec pour objectif de basculer dans l'offre de marché avec des prestations de qualité.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise :

- M. le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement,
- Les Syndicats départementaux à solliciter en tant que de besoin auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

(Délibération n° 2014/99).

L'expérience de cette mutualisation faite avec le gaz a permis aux communes adhérentes de réaliser des économies de l'ordre de 15 %.

QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique du chemin rural de Durand

M. DAUBIGEON nommé commissaire enquêteur par arrêté municipal dans le cadre de l'enquête publique tiendra une permanence en mairie le 19 janvier de 15 h 00 à 17 h 00. Il est rappelé que l'enquête se déroulera du 5 au 19 janvier 2015. Un registre sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Arrêt de bus aux Longues Règes.

M. SIMOUNET, propriétaire aux Longues Règes propose de céder une bande de terrain afin de pouvoir sécuriser l'arrêt de bus situé le long de sa propriété. En échange il demande à la commune d'arracher sa haie et de laisser l'emprise ainsi dégagée à la commune pour y aménager l'arrêt de bus. Il souhaite également que la commune rétablisse une clôture constitué d'un simple grillage.

Cette question sera vue avec M. MARTINEAU du Centre Routier qui viendra sur la commune le 6 janvier prochain. Il sera mis l'accent sur la dangerosité de cet arrêt et sur l'utilité de sécuriser cet arrêt

Il est à prévoir des frais de bornage et d'acte notarié.

Pharmacie

Les stupéfiants ont été détruits, en conséquence Me SANANES doit pouvoir lancer la vente aux enchères après que l'OCP aura récupéré le reste des médicaments.

Stagiaire de l'Esat Le Haut Mexant

M. le Maire signale que M. CHAMARTY actuellement à l'Esat Le Haut Mexant a effectué un stage au niveau de la voirie. Il a donné entièrement satisfaction. M. le Maire propose de signer une convention avec l'Esat pour mettre M. CHAMARTY à la disposition de la commune pour une période de 6 mois au taux de 50 % du SMIC. Il est décidé de ne pas donner suite pour l'instant à cette proposition. La question sera revue en mars.

Matériel fabriqué par les handicapés

La Société ARBO souhaite vendre un colis à 150 €. Le Conseil ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

Repas Voeux de la municipalité du 18 janvier 2015

M. PALUDETTO, commerçant qui tiendra la future boucherie, a été interrogé par M. GALINEAU pour fournir un buffet froid comme il se faisait par le passé avec M. VACHER.

Après discussions, il est toutefois décidé de retenir pour des raisons pratiques M. BANIER, traiteur. En effet il fournit les nappes, la vaisselle, l'apéritif... Il est prévu un buffet d'entrées puis du rôti de bœuf accompagné de frites – fromage et dessert. Le plat principal sera servi à table.

Au niveau de l'animation musicale, M. LETOS indique qu'il a adressé les coordonnées d'un orchestre de jazz à M. le Maire et que M. LAMY a également fourni des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45